

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 1

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du trente novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Agnès LEVANT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Pierre SANSON, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Christine DUPAYAGE, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Michèle DRION, Raymond MIKLIC.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°6 – virements de crédits du chapitre 21 vers les chapitres 20 et 16

Le maire propose au conseil municipal la décision modificative n° 6 du budget primitif détaillée ci-dessous.

Cette décision modificative ne concerne que la section d'investissement et prend en compte les évènements suivants :

- Les crédits ouverts au chapitre 16 sont actuellement insuffisants. En effet la commune a dû procéder au remboursement des cautionnements reçus. Le besoin s'élève à 1 200 €.
- La commune a budgétisé les crédits prévus pour l'acquisition du logiciel de gestion des cimetières au chapitre 21, il y a donc lieu de procéder au transfert des crédits au chapitre 20, le besoin s'élève à 18 471.00 €.
- Afin de réaliser l'enquête publique, il y a lieu de procéder à l'insertion publicitaire et donc d'ajouter des crédits au chapitre 20. Le besoin s'élève à 1 492.00 €

La commission des finances réunie le 27 novembre 2023 a émis un avis favorable

DÉCISION MODIFICATIVE N° 6 – VILLE DE VIMY

DEPENSES				
Article	Chap.	Fonct.	Libellé	Montant
165	16	020	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00 €
202	20	020	Frais liés à la réalisation doc.urbanisme	1 492,00 €
2051	20	020	Concessions et droits similaires	18 471,00 €
2183	21	211	Matériel de bureau et informatique	-10 000,00 €
2184	21	020	Mobilier	-11 163,00 €
TOTAL DEPENSES				0,00 €

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian SPRIMONT



AFFICHEE LE *11 décembre 2023*

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens le 8 décembre 2023